

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE FARNAY**

**Place des Combattants**

**Tel 04 77 73 53 46**

**Séance du 6 septembre 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le 6 septembre à 19 heures et 00 minutes, le Conseil Municipal de Farnay, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de son Maire, M. BARRIER

Date de convocation du Conseil Municipal : 31/08/2022

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : BARRIER JA, BOULHOL M, CHARRE Y, CARCELES P, BACHER M, CHOMIENNE B, LA MELA P, BONNARD R, COTTANCIN B, VIALARD JL, ALMERTO A

Excusés avec pouvoirs : FONT F (pouvoir à BOULHOL M), GUICHARD P (pouvoir à CARCELES P), MARAS L (pouvoir à CHARRE Y), D'AVERSA M (pouvoir à BARRIER JA)

Absents :

Procurations : 4

Nombre de conseiller ayant voté par procuration : 4

Nombre de conseillers votants : 15

Secrétaire de Séance : BACHER M

**Délibération N° 063-2022**

**Objet : Montant du loyer logement A : Rue du Fournil modifie la délibération 20/2022 du 7 04 2022**

Par délibération 20/2022 du 7 avril 2022, le montant du loyer du logement A (non conventionné) a été fixé à 574 € en tenant compte d'une surface de 82 m<sup>2</sup>. Or, il s'avère que le logement ne mesure que 74,82 m<sup>2</sup>. Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de revoir le montant du loyer et de le fixer à 524 €

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Fixe le montant du loyer du logement A Rue du Fournil à 524 € par mois.

Ont signé au registre tous les membres présents

Publié sur le site de la Commune  
le 9/09/2022 - B GOUY Secrétaire générale

Certifiée conforme

Farnay, le 7 septembre 2022

Le Maire

Jean-Alain BARRIER

